

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 8 mars 2013

**PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale**

Texte n°24

CIRCULAIRE N° 0-685-2013/DEF/DPMM/1/RA - /DEF/DCSCA/BGC/CHAN
portant abrogation de textes.

Du 14 février 2013

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ; bureau « officiers ».*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau gestion des corps ; section chancellerie.*

CIRCULAIRE N° 0-685-2013/DEF/DPMM/1/RA - /DEF/DCSCA/BGC/CHAN portant abrogation de textes.

Du 14 février 2013

NOR D E F B 1 3 5 0 2 4 8 C

Référence :

Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 (JO n° 208 du 7 septembre 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 55/2012 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 512.2.1).

Textes abrogés :

Circulaire n° 0-3769-2012/DEF/DPMM/1/RA - /DEF/DCSCA/BGC/CHAN du 14 février 2012 (BOC N° 14 du 23 mars 2012, texte 14).

Circulaire n° 0-6561-2012/DEF/DPMM/1/RA - /DEF/DCSCA/BGC/CHAN du 5 mars 2012 (BOC N° 19 du 27 avril 2012, texte 24).

Circulaire n° 0-8145-2012/DEF/DPMM/1/RA - /DEF/DCSCA/BGC/CHAN du 22 mars 2012 (n.i. BO).

Référence de publication : BOC N°12 du 8 mars 2013, texte 24.

1. TEXTES ABROGÉS.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du statut particulier du corps des commissaires des armées (décret de référence), les circulaires mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- circulaire n° 0-3769-2012/DEF/DPMM/1/RA - /DEF/DCSCA/BGC/CHAN du 14 février 2012 relative aux travaux préparatoires pour l'avancement des officiers de la marine et des commissaires de la marine en 2013 ;

- circulaire n° 0-6561-2012/DEF/DPMM/1/RA - /DEF/DCSCA/BGC/CHAN du 5 mars 2012 relative à la notation annuelle des officiers de la marine et des commissaires de la marine pour l'année 2012 ;

- circulaire n° 0-8145-2012/DEF/DPMM/1/RA - /DEF/DCSCA/BGC/CHAN du 22 mars 2012 ⁽¹⁾ relative à la diffusion des chaînes de notation (états OA 764) et des listes des officiers par autorité de synthèse (états OA 765).

2. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.

(1) n.i. BO.